



Attente de reparation hlm chauffage et peut etre degats des eaux

Par **wolf**, le **22/05/2008** à **03:24**

Madame monsieur .
Mon radiateur fuis donc l'office hlm a envoyé un réparateur seulement il ne l'a pas changé contrairement à l'époque, il a donc pris la commande.
Mais que dois-je faire comme lettre pour être sûr d'être couvert car si la fuite recommence et qu'il y a un dégât des eaux moi je n'y suis pour rien car j'attends le réparateur.
Vous en remerciant à l'avance je vous prie madame monsieur de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

Par **jeetendra**, le **22/05/2008** à **07:41**

bonjour, vous serez couvert puisque la société hlm dispose aussi d'une assurance responsabilité civile professionnelle et habitation, gardez bien en votre possession le bon de travaux remis par le dépanneur de l'office hlm, cordialement